



209220 - Peut on témoigner contre un musulman auteur d'une injustice à l'égard d'un chrétien ou faut-il le couvrir?

question

J'ai assisté à une agression perpétrée par un musulman sur les biens d'un chrétien. Devrais-je déposer mon témoignage ou couvrir mon frère en religion?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, la déposition d'un témoignage est une obligation communautaire qui peut devenir personnelle dans deux cas: quand le témoin est réquisitionné pour déposer son témoignage et quand des droits risquent d'être perdus puisqu'un témoin s'abstient de déposer son témoignage. Voir la réponse donnée à la question n° [147934](#).

Deuxièmement, Allah Très-haut a donné l'ordre d'instaurer la justice et de faire un témoignage juste dans tous les cas et envers tous. A ce propos le Très -haut dit: **Ô les croyants! Observez strictement la justice et soyez des témoins (véridiques) comme Allah l'ordonne, fût-ce contre vous-mêmes, contre vos père et mère ou proches parents.** (Coran,4:135). Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **Le Transcendant a ordonné l'instauration de l'équité qui renvoie à la justice dans ce verset. Cet ordre est observé à l'endroit de tous, amis comme ennemis.** Extrait d'ar-Rissalah at-Taboukiyya,p.31. A ce propos, le Très-haut dit: **Ô les croyants! Soyez stricts (dans vos devoirs) envers Allah et (soyez) des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injustes. Pratiquez l'équité: cela est plus proche de la piété.** (Coran,5:8).

As-Saadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **Témoignez contre votre allié comme vous témoigneriez à son profit. Témoignez pour votre ennemi comme vous seriez prêt à témoigner contre lui, fût-il un mécréant ou un hérétique, car il faut toujours être juste à son égard.** Extrait de



Tafsir d'as Saadi, p.224.

D'après Ibn Omar, Abdoullah ibn Rawaha se rendait auprès des juifs de Kahybar chaque année, histoire d'évaluer (leur production agricole) et de leur imposer d'en céder la moitié. Les juifs se plainquirent auprès du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) à cause de son excès de rigueur dans l'évaluation (de leur production) après avoir tenté de le corrompre!! Ce dernier leur dit:

-Ennemi d'Allah, voulez vous me gaver de l'illicite. Au nom d'Allah, je vous viens de celui qui m'est le plus cher de tous les humains. Quant à vous, vous m'êtes plus détestables que l'équivalent de votre nombre en singes et en porcs. Cependant, ni la haine que je vous voue ni mon amour pour lui ne me poussent à ne pas être juste envers vous.

- Voilà ce qui supporte les cieux et la terre.]Reconnurent les Juifs.[(Rapporté par Ibn Hibban (5199) et par d'autres et jugé bon par al-Albani dans at-taaliqat al-hissan (5176).

Cheikh al-islam Ibn Taymiyya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: Tout bien s'intègre dans l'équité et la justice et tout mal s'intègre dans l'injustice. C'est pourquoi la justice est obligatoire en toute chose en envers toute personne et l'injustice interdite en toute chose et à tous. Il n'est permis à personne de se comporter injustement à l'égard de quelqu'un; qu'il soit musulman, mécréant ou injuste. Extrait de Madjmou' al-fatawa (18/166). il poursuit: «L'application de la justice est une obligation pour tout un chacun et dans tous les cas. L'injustice n'est autorisée en aucun cas.

Allah est même allé jusqu'à imposer aux musulmans de traiter les mécréants équitablement en disant: Soyez stricts (dans vos devoirs) envers Allah et (soyez) des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injustes. Pratiquez l'équité: cela est plus proche de la piété. (Coran,5:8). Les croyants avaient nourris la haine envers les mécréants suivant l'ordre d'Allah. Ce dernier leur expliqua que leur haine pour les mécréants ne devait pas les pousser à ne pas être justes envers eux et qu'au contraire l'équité est plus proche de la piété.» Extrait de Madjmou' al-fatawas (30/339).



Cheikh ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: Allah, le Transcendant a fait obligation aux musulmans de traiter leurs ennemis équitablement. Il leur a donné l'ordre de rester justes envers tous leurs adversaires, et leur a interdit de laisser la haine les pousser à s'écarter de la justice. Le Puissant et Majestueux nous a informé qu'être équitable aussi bien avec l'ami qu'avec l'ennemi est plus proche de la piété. Ce qui veut dire que l'application de la justice à tous, amis comme ennemis, est plus à même de nous éviter la colère d'Allah et Son châtement. Extrait succinct de Madjmou' fatawa d'Ibn Baz (2/182).

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes: Si dans le cadre de leur recherche d'un emploi, un mécréant et un musulman se présentent à nous successivement pour proposer d'accomplir un travail, devons nous donner la priorité au musulman ou recruter celui qui est arrivé le premier?

Voici sa réponse: Non, commence par celui qui est arrivé le premier car c'est ce qui est équitable. C'est dans ce sens que les ulémas disent: si un musulman et un mécréant se présentaient devant un cadî, celui-ci devrait-il installer le musulman à une place meilleure que celle réservée au mécréant? Non, il ne lui donne pas une place meilleure car il doit les traiter équitablement et éviter de parler au musulman avec un ton doux et avec le mécréant avec un ton dur. Ce n'est pas permis. On doit gouverner les gens sur la base de la justice. Si vous vous conformez à la justice, cela pourrait être la cause de la conversion à l'islam du mécréant. Extrait de Liqaa al-bab al-maftouh (79/17) selon la numérotation de la Chamilah. Voir encore la réponse donnée à la question n° [111911](#).

Allah le sait mieux.